L'INDÉPENDANT DU PAS-DE-CALAIS
Jeudi 18 février 2021

Covid 19

Les résidents vaccinés, mais contaminés au variant anglais

Situation critique à l'Ehpad d'Arques, 78 résidents et soignants infectés par le variant anglais

Jusqu'à présent, l'Ehpad d'Arques avait bien résisté à l'épidémie avec un seul résident contaminé depuis le début de l'épidémie et 7 au total, en comptant les personnes infectées à l'extérieur. Mais en une semaine, la situation s'est fortement dégradée et a même atteint un seuil critique. Mercredi matin, l'établissement qui accueille 114 résidents, enregistrait 63 personnes âgées infectées par le variant anglais de la Covid 19.

« *Chaque semaine, nous testons tout le monde et le premier cas dont nous avons eu connaissance dans l'établissement, c'était un médecin généraliste, mardi 9 février. Après, tout est allé très vite, et ça a flambé entre jeudi et dimanche* », explique Françoise Gall, directrice.

En une semaine, 78 personnes ont contracté le variant anglais de la Covid à l'Ehpad d'Arques.

Ils attendaient leur 2e dose de vaccin

C'est d'autant plus surprenant que 96 % des résidents, à l'exception de ceux qui avaient déjà été malades de la Covid, avaient reçu la première dose du vaccin Pfizer, censé être efficace contre le variant anglais : « *Ils ont été vaccinés les 28 et 29 janvier et à une semaine près, ils recevaient la seconde dose* », précise la directrice.

Petite note d'optimisme quand même : « *Pour l'instant nous n'avons pas de cas grave. Il semble que sur ce point la première vaccination soit efficace.* »

À noter que les personnes qui avaient été contaminées en décembre (et qui n'ont pas été vaccinées), n'ont pas été réinfectées. Aujourd'hui, elles ne sont plus en contact avec les résidents malades. « *Nous avons réussi à dédier un service complet au 2e étage pour les négatifs.* »

Le personnel aussi

Parmi le personnel aussi le virus fait des dégâts. 15 sont actuellement infectés et la situation dans les services est difficile : « *Pourtant nous mettons masque, gants, lunettes, blouse, blouse en plastique au-dessus de la surblouse... Toutes les précautions sont prises.* »

Évidemment, plus aucune visite n'est autorisée. Plus aucun intervenant extérieur, sauf cas graves et grosse détresse, ne peut franchir la porte. « *Aujourd'hui on est comme dans un service hospitalier où nous nous concentrons essentiellement sur le soin, même si les agents, qui géraient auparavant les visites, font de la prise en charge individuelle pour discuter avec les résidents et les rassurer.* »

Cherche des soignants volontaires

À ce jour sur les 90 personnels soignants, 15 sont infectés : « *On avance, on protège... On fait notre travail comme on le fait depuis un an. Mais les agents, les infirmières, les cadres... sont épuisés, les médecins traitants ont peur de venir, heureusement notre médecin coordinateur en retraite a repris un peu de service...* »

Pour faire face au manque de personnel, Françoise Gall a demandé des renforts auprès de l'ARS, « *mais pour l'instant il n'y en a pas.* » Aujourd'hui, sur les 8 infirmières, seulement trois peuvent prendre leur poste. Alors elle lance un appel à volontariat : « *Nous cherchons des infirmiers et des aides-soignants qui pourraient venir nous aider. Nous avons vraiment besoin de soutien. De même que si des médecins n'ont pas peur, ils sont les bienvenus.* »

Frédéric Berteloot

✔ **Vous êtes soignant et vous souhaitez aider à l'Ehpad Les Fontinettes d'Arques, contactez le 07 77 46 22 14.**

Vaccination : CHRSO

Le CHRSO va lui-même rappeler les 1000 personnes dont le rendez-vous vaccination avait été annulé, pour leur en proposer un nouveau. Inutile de les appeler ou de vous rendre sur place.

Aucun nouveau rendez-vous ne peut être délivré à l'heure actuelle.

Après avoir atteint un pic le 3 février (51 patients Covid), le CHRSO accueillait mardi, 23 patients Covid positifs (9 en unités Covid, 8 en réanimation).

stage à Arques

centre de dépistage Raoul, va fermer (12h). Un autre e va ouvrir salle villiers, 42 rue H- e, dès vendredi. ra ouvert du lundi endredi (10h-18h), di-dimanche (10h- La présence de nts sera systématiquement recherchée.

La situation s'aggrave dans l'Audomarois

Alors que, selon des données de l'OMS, le nombre de nouveaux cas de Covid dans le monde diminue et que la courbe stagne en France, la situation dans le Pas-de-Calais s'aggrave. Le taux d'incidence en France est de 188 cas pour 100.000 habitants, dans notre département on en était, samedi 13 février, à 251 cas positifs pour 100.000 habitants (source Santé publique France), c'est-à-dire au-dessus du seuil de vigilance maximal.

Mais c'est la situation dans l'Audomarois qui est la plus préoccupante : « *Ça se dégrade particulièrement sur notre secteur* reconnaît le sous-préfet Guillaume Thirard. *Le Taux d'incidence a augmenté de 50 % par rapport à la semaine précédente.* » Il est de 359 cas pour 100.000 habitants sur le secteur de la communauté d'agglomération de Saint-Omer et de 272 cas pour 100.000 habitants sur la communauté de communes du pays de Lumbres.

Et ça pourrait encore se dégrader puisque le variant anglais, bien plus contagieux, est bien présent dans l'Audomarois. La semaine dernière, on l'a découvert notamment au centre pénitentiaire de Longuenesse et à l'Ehpad d'Arques.

Port du masque, obligation renforcée

Face à cette situation, le préfet du Pas-de-Calais, Louis Le Franc, a décidé de renforcer l'obligation du port du masque sur tout l'espace public dans les zones les plus urbanisées du Pas-de-Calais (communes de plus de 10 000 habitants) et les communes périphériques, **jusqu'au 8 mars**, pour toute personne âgée de 11 ans et plus.

Dans l'Audomarois les communes concernées sont Saint-Omer, Longuenesse, Arques, Aire-sur-la-Lys, Blendecques, Hallines, Wizernes, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Lumbres, Audruicq et Éperlecques.

Au regard de la situation, il faut s'attendre à ce que la police soit extrêmement vigilante au port du masque.

Pour information, le port du masque est obligatoire aux entrées et sorties des établissements d'accueil de la petite enfance, écoles, collèges, lycées, locaux d'enseignement, bâtiments universitaires et établissements d'enseignements artistiques du Pas-de-Calais.

Idem sur l'ensemble des zones de stationnement, de parking et de voies d'accès appartenant et menant à tout établissement recevant du public, y compris dans les zones d'activité et zones commerciales, aux entrées et sorties des gares routières et ferroviaires (périmètre de 50 mètres), les marchés non couverts.

L'amende pour le contrevenant est de 135€.

F. B